

**Une prise de conscience universelle sans précédent,  
mais la vigilance s'impose sur le sort des plus vulnérables**

L'accord climat conclu à la COP21 marque un pas important dans la lutte contre le changement climatique. ATD Quart Monde salue l'objectif commun aux 195 États de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport au niveau pré industriel et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation à 1,5°C.

Sachant que des pays et des populations vulnérables sont d'ores et déjà durement touchés par les conséquences du réchauffement de l'atmosphère, par la hausse du niveau de la mer, l'intensité et la fréquence des cyclones et les sécheresses prolongées, un effort concerté pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de manière drastique est en effet nécessaire.

Cependant ATD Quart Monde s'associe à ceux et celles qui craignent que les engagements pris soient trop faibles. Les efforts envisagés à ce jour par les États conduisent vers une hausse de température de 3°C avant la fin du siècle, alors que l'Accord de Paris ne deviendra effectif qu'en 2020, bien tardif pour redresser la barre.

La portée de cet accord dépendra de la volonté politique des États dans la mise en œuvre de leurs contributions nationales, du calendrier de suivi et de révision et des dispositifs de financement et de contrôle, sous le regard de la société civile dans les pays.

Si les pays développés ont reconnu leur responsabilité bien plus grande que celle des pays du Sud, ATD Quart Monde les invite à traduire cela en engagements de soutien financier et technologique pour les efforts de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement. Quant aux pertes et préjudices que subissent les pays les plus vulnérables, les engagements de soutien restent bien trop timides.

ATD Quart Monde appelle tous les acteurs, États, collectivités locales, opérateurs du secteur privé, à inscrire leurs mesures d'atténuation ou d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre des objectifs de développement durable de l'agenda 2030, et ceci dans le respect des droits de l'homme.

Du point de vue des personnes et populations les plus pauvres, l'inquiétude est grande : tout scénario de transition se traduira par des mutations importantes dans la vie économique et sociale dans le monde entier. Pour y faire face, il faut de la

résilience, en termes de capacités d'adaptation des structures d'éducation et de la santé et des ressources technologiques et culturelles.

ATD Quart Monde appelle à se mobiliser avec les populations vulnérables, à ne pas les laisser seules dans un environnement de plus en plus dégradé et dangereux, à leur garantir les conditions d'une vie décente ailleurs quand elles doivent quitter leurs lieux de vie. Dans la transition vers une économie « verte », de petits métiers, artisans et marchands verront leurs activités diminuer ou disparaître. Là aussi nous avons la responsabilité de leur permettre de trouver d'autres sources de revenu. Dans ces situations de grande instabilité, il est devenu indispensable de mettre en place des socles de protection sociale.

Dans la mise en œuvre de l'Accord climat, ATD Quart Monde appelle à :

- Accorder une attention spéciale aux 20 % les plus pauvres afin de s'assurer que personne ne soit laissé de côté. En d'autres termes, les résultats d'une action ne seront positifs que s'ils le sont pour toutes les catégories socio-économiques, y compris les plus vulnérables.
- S'attaquer ensemble au dérèglement climatique, avec les personnes en pauvreté, dans un effort commun visant à éradiquer l'extrême pauvreté.
- S'assurer que le financement de la lutte contre le dérèglement climatique vise les populations les plus vulnérables, afin de favoriser la justice climatique.
- Instaurer des socles de protection sociale.
- Garantir que les populations vivant dans la pauvreté puissent bénéficier des formations et créations d'emplois dans la transition vers une économie verte.